

AMENAGEMENT FONCIER  
TITRE II DU LIVRE I DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

**Avis d'ouverture d'une enquête sur le périmètre, le mode d'aménagement foncier  
et les prescriptions d'aménagement proposés par la  
Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de  
BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE,  
NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES et TRESCAULT**

Les propriétaires fonciers des communes de BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES et TRESCAULT ainsi que des communes BEUGNY, HAVRINCOURT, HERMIES, LEBUCQUIERE, LE TRANSLOY, VELU, VILLERS-AU-FLOS, GOUZEACOURT, RIBECOURT-LA-TOUR, VILLERS-PLOUICH, EQUANCOURT, ETRICOURT-MANANCOURT, FINS, HEUDICOURT, SAILLY-SAILLISEL et SOREL sont informés que la CIAF de BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES et TRESCAULT a décidé, dans sa séance du 30 mai 2016, de proposer la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur une partie du territoire des communes de BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES, TRESCAULT, BEUGNY, HAVRINCOURT, HERMIES, LEBUCQUIERE, LE TRANSLOY, VELU, VILLERS-AU-FLOS, GOUZEACOURT, RIBECOURT-LA-TOUR, VILLERS-PLOUICH, EQUANCOURT, ETRICOURT-MANANCOURT, FINS, HEUDICOURT, SAILLY-SAILLISEL et SOREL.

Le périmètre des opérations concernerait :

- les communes de BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES et TRESCAULT, pour une superficie d'environ 4975 hectares
- des extensions sur les communes de BEUGNY, HAVRINCOURT, HERMIES, LEBUCQUIERE, LE TRANSLOY, VELU, VILLERS-AU-FLOS, GOUZEACOURT, RIBECOURT-LA-TOUR, VILLERS-PLOUICH, EQUANCOURT, ETRICOURT-MANANCOURT, FINS, HEUDICOURT, SAILLY-SAILLISEL et SOREL pour une superficie d'environ 615 hectares

La commune de MESNIL-EN-ARROUAISE est susceptible d'être concernée par la réalisation de travaux dans le cadre de cette opération au titre de l'article R. 121-20-1 du code rural et de la pêche maritime (communes hors du projet de périmètre sur lesquelles les travaux connexes risquent d'avoir un effet notable).

Conformément aux dispositions de la loi sur l'eau et de l'article R. 121-21 du code rural et de la pêche maritime, le dossier d'enquête, à savoir :

1. Une copie de la délibération de la CIAF indiquant le projet de la commission établie en application de l'article R. 121-20-1 du code rural et de la pêche maritime ;
2. les plans faisant apparaître le périmètre retenu et le mode d'aménagement envisagé ;
3. la liste des parcelles
4. L'étude d'aménagement visée à l'article L. 121-1 du code rural et de la pêche maritime;
5. Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil départemental par le Préfet
6. Un registre destiné à recevoir les réclamations et observations des propriétaires et autres personnes intéressées.
7. Note de présentation du projet d'aménagement foncier agricole et forestier

sera déposé au secrétariat de la **Mairie de BERTINCOURT** pendant un mois, du **22 septembre 2016 au 21 octobre 2016 inclus**, aux jours et horaires suivants :

- du **lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** où chacun pourra prendre connaissance du dossier ;

*Des agents du Service Aménagement Foncier et Boisement du Conseil départemental se tiendront à disposition du public en Mairie de BERTINCOURT pour tout renseignement utile :*

- le lundi 26 septembre 2016 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 28 septembre 2016 de 14h00 à 17h00,
- le mardi 4 octobre 2016 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 6 octobre 2016 de 14h00 à 17h00.

Les intéressés pourront consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur Bernard PORQUIER, commissaire enquêteur, Mairie de BERTINCOURT, rue Georges Clémenceau 62124 BERTINCOURT.

Un registre destiné à recevoir les réclamations et observations des propriétaires et autres personnes intéressées sera également déposé dans les Mairies d'YTRES, ROCQUIGNY, METZ-EN-COUTURE.

Il appartiendra aux propriétaires de signaler au Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement du Conseil départemental du PAS-DE-CALAIS, dans le délai d'un mois, les contestations judiciaires en cours portant sur la propriété d'immeubles inclus dans le périmètre. Les auteurs desdites contestations pourront intervenir dans la procédure sous réserve de la reconnaissance ultérieure de leurs droits.

**Le commissaire enquêteur se tiendra en Mairies, de :**

- **YTRES** le mardi **11 octobre 2016** de 14h00 à 17h00,
- **ROCQUIGNY** le jeudi **13 octobre 2016** de 14h30 à 17h30,
- **METZ-EN-COUTURE** le vendredi **14 octobre 2016** de 14h00 à 17h00,
- **BERTINCOURT** les mercredi **19 octobre 2016**, jeudi **20 octobre 2016**, vendredi **21 octobre 2016** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,

pour recevoir les observations du public.

Les propositions de la commission pourront également être consultées dans les Mairies des communes de BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES, TRESCAULT, BEUGNY, HAVRINCOURT, HERMIES, LEBUCQUIERE, LE TRANSLOY, VELU, VILLERS-AU-FLOS, GOUZEACOURT, RIBECOURT-LA-TOUR, VILLERS-PLOUICH, EQUANCOURT, ETRICOURT-MANANCOURT, FINS, HEUDICOURT, SAILLY-SAILLISEL, SOREL, MESNIL-EN-ARROUAISE aux jours et heures d'ouverture habituels des Mairies concernées.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur peuvent être consultés à la Mairie de BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES, TRESCAULT, BEUGNY, HAVRINCOURT, HERMIES, LEBUCQUIERE, LE TRANSLOY, VELU, VILLERS-AU-FLOS, GOUZEACOURT, RIBECOURT-LA-TOUR, VILLERS-PLOUICH, EQUANCOURT, ETRICOURT-MANANCOURT, FINS, HEUDICOURT, SAILLY-SAILLISEL, SOREL, MESNIL-EN-ARROUAISE, aux heures d'ouverture du secrétariat, ainsi que sur le site internet du Conseil départemental du PAS-DE-CALAIS (<http://www.pasdecalais.fr / l'Institution / Actualités>).